



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 01

**Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna**

**Début de l'audience publique le 8 mai 2006**

**Québec, le 26 avril 2006** – La première partie de l'audience publique sur le *Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada* aura lieu **le lundi 8 mai à 19 heures à la salle Congrès B de l'hôtel Universel, situé au 311, boul. de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

L'honorable Rona Ambrose, ministre fédérale de l'Environnement et ministre responsable de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et le président du BAPE, M. William J. Cosgrove, ont nommé M. Jean-Thomas Bernard pour se joindre à la commission du BAPE et former la commission d'examen conjoint. La commission du BAPE est composée de M. Michel Germain, président et de M. John Haemmerli, commissaire.

**L'ENTENTE DE COLLABORATION CANADA-QUEBEC**

L'examen public du *Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada* est fait en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale signée par les ministres de l'Environnement du Canada et du Québec en 2004. L'Entente prévoit, entre autres, la possibilité de constituer une commission d'examen conjoint pour l'examen public d'un projet. C'est dans ce contexte qu'a été constituée la commission d'examen conjoint qui effectuera son travail simultanément à la commission du BAPE.

L'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale a pour objectif de favoriser la coopération et la coordination entre les parties en ce qui concerne l'évaluation environnementale d'un projet soumis à une évaluation environnementale par le Canada et le Québec de manière à répondre aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Pour les participants à cette audience publique, le mode de participation est identique à une audience publique tenue uniquement sous la responsabilité du BAPE, car elle respecte les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* du BAPE.

.../2

COMMUNIQUÉ

## UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

### 1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

### 2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le lundi 12 juin, à la Salle paroissiale de Cacouna, située au 2<sup>e</sup> étage du 425, rue de l'Église à Cacouna, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

### OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup ;
- Bureau municipal de Cacouna, 415, rue Saint-Georges, Cacouna ;
- Biblio-Cacouna, 420, rue du Couvent, Cacouna ;
- Centre administratif municipal de la municipalité de l'Isle-Verte, 141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), ainsi que le Registre canadien d'évaluation environnementale qui contient l'information relative à la commission d'examen conjoint au [www.acee-ceaa.gc.ca](http://www.acee-ceaa.gc.ca).

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 423. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [cacouna@bape.gouv.qc.ca](mailto:cacouna@bape.gouv.qc.ca).